



NOTE DE TRAVAIL

**RÉUNION ENQUÊTES ET PRÉVENTION DES ACCIDENTS (AIG)
À L'ÉCHELON DIVISION (2008)**

Montréal, 13 – 18 octobre 2008

Point 3 : Coopération entre États en matière d'enquêtes

**COOPÉRATION ENTRE LES ÉTATS ET L'OACI À LA TENUE D'ATELIERS
SUR LES ENQUÊTES ET LA PRÉVENTION DES ACCIDENTS (AIG)**

(Note présentée par le Secrétariat)

SOMMAIRE

La présente note examine la coopération entre les États dans le cadre des enquêtes sur les accidents et les incidents, pour que des enquêteurs d'autres États puissent assister aux enquêtes à titre d'observateurs. Elle examine aussi la nécessité pour les États de coopérer avec l'OACI à la tenue d'ateliers AIG dans les États.

La suite à donner par la réunion figure au § 3.

1. INTRODUCTION

1.1 Comme suite à une recommandation découlant de la Résolution A35-14 de l'Assemblée : *Exposé récapitulatif de la politique permanente de l'OACI et des règles pratiques relevant spécifiquement du domaine de la navigation aérienne*, certains États offrent aux États qui souhaitent acquérir une expérience dans le domaine des enquêtes sur les accidents la possibilité d'assister à de telles enquêtes dans le cas d'accidents d'aéronefs de grandes dimensions afin de favoriser le développement des connaissances dans ce domaine. En parallèle, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a déjà tenu, dans des États, des séminaires de formation sur l'échange de renseignements et d'expérience en matière de prévention et d'enquêtes sur les accidents. L'Organisation a dû mettre un terme à ces séminaires en raison de contraintes budgétaires.

1.2 La Résolution A36-10 de l'Assemblée prie instamment les États contractants de coopérer avec l'OACI et avec les autres États qui sont en mesure de le faire à l'élaboration et à l'application de mesures de prévention des accidents conçues pour intégrer les compétences et les ressources afin d'obtenir un haut niveau uniforme de sécurité dans toute l'aviation civile.

1.3 En réponse à la lettre SD 37/1-07/1, qui demandait des observations sur les points de l'ordre du jour de la réunion enquêtes et prévention des accidents à l'échelon division (AIG) de 2008, plusieurs États ont formulé des observations positives sur la question d'une coopération entre les États

permettant aux enquêteurs d'assister à titre d'observateurs aux enquêtes d'autres États sur des accidents et des incidents pour améliorer leurs aptitudes dans ce domaine. De plus, il a été mentionné que des séminaires de formation ou ateliers AIG seraient profitables en particulier aux États en développement et que des procédures et mécanismes devraient être établis pour qu'ils participent à de tels événements.

2. ANALYSE

2.1 La nécessité de niveaux de formation différents pour les enquêteurs sur les accidents et incidents est examinée dans la circulaire de l'OACI intitulée *Directives pour la formation des enquêteurs sur les accidents d'aviation* (Cir 298). Les phases initiales de la formation comprennent des périodes de familiarisation avec les procédures d'enquête, des stages en milieu de travail et un cours sur les techniques d'enquête de base, qu'il est recommandé de faire suivre d'une période de formation avancée. Dans la pratique, on estime qu'après plusieurs années d'enquêtes sur des accidents et des incidents, les enquêteurs ont plus intérêt à participer à des ateliers et à des séminaires, où l'échange de renseignements se fait à un autre niveau que ceux des sessions de formation, dans le cadre des cours formels sur la réalisation d'enquêtes.

2.2 Comme l'indique le § 3.5.4 de la Circulaire 298, les enquêteurs peuvent approfondir leur formation en assistant à des conférences et à des séminaires, en se documentant sur le sujet et en participant à l'étranger à des enquêtes importantes à titre d'observateur. Ce type de formation peut être considéré comme une formation périodique.

2.3 Le Secrétariat connaît des États qui, à des fins de formation, accueillent des observateurs étrangers lorsqu'ils effectuent des enquêtes sur des accidents et des incidents, et il encourage cette pratique.

2.4 La réunion AIG à l'échelon division de 1999 a noté que les séminaires sur la sécurité et les ateliers sur la réalisation d'enquêtes sur des accidents sont des moyens importants pour la formation des enquêteurs. Elle a aussi constaté que le nombre de séminaires organisés par l'OACI avait diminué et a recommandé que l'OACI augmente la fréquence des séminaires sur la sécurité et ateliers sur la réalisation d'enquêtes à l'échelon régional.

2.5 Depuis la réunion de 1999, un certain nombre d'ateliers sur la réalisation d'enquêtes et la prévention des accidents ont été tenus, mais, faute de financement, le siège de l'OACI a cessé d'en organiser. Cependant, quelques-uns sont encore organisés par les bureaux régionaux de l'OACI et accueillis par des États des régions concernées. Par exemple, il y en a eu un en octobre 2007 qui a été accueilli par Hong Kong (Chine), dans la Région Asie et Pacifique. Les frais de participation d'un expert technique AIG du siège ont été pris en charge par l'État hôte.

2.6 Il est intéressant de noter qu'un organisme observateur [l'Association internationale des enquêteurs de la sécurité aérienne (ISASI)] a organisé et tenu plusieurs ateliers de sensibilisation en étroite coopération avec les États depuis 2001. Ces ateliers ont attiré de nombreux participants et ont été bien acceptés.

2.7 Les ateliers AIG facilitent le partage de l'expérience et des connaissances sur les nouvelles technologies, techniques et procédures entre les enquêteurs des divers États. Ces ateliers ont aussi pour effet de renforcer les canaux de communication et de coopération entre les États.

2.8 Le Secrétariat prévoit de tenir, en coopération avec les bureaux régionaux, au moins trois ateliers AIG durant le triennat 2008-2010.

3. SUITE À DONNER PROPOSÉE

3.1 La réunion est invitée à appuyer la nécessité d'un rétablissement des ateliers AIG organisés par l'OACI avec le concours des États et à approuver la recommandation présentée en appendice.

APPENDICE

RECOMMANDATION DE LA RÉUNION

La réunion à l'échelon division de 1999 (AIG/99) a noté que les séminaires sur la sécurité et les ateliers sur la réalisation d'enquêtes sur les accidents sont des moyens importants pour la formation des enquêteurs. Le Secrétariat a tenu un certain nombre d'ateliers, mais ils ont été abandonnés faute de fonds.

La réunion à l'échelon division de 2008 (AIG/08) estime qu'il est nécessaire de rétablir les ateliers AIG organisés par l'OACI avec l'aide des États contractants. À cette fin, les États sont encouragés à appuyer l'OACI dans cette initiative.

— FIN —